

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-15

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

S.A. PROMOLOGIS

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS

COMMUNE DE MONTECH

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la Société Promologis. Elle concerne l'acquisition en VEFA de 28 logements situés lieu dit Lafagette, Domaine de Belcante à Montech.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de **3 824 170 €** fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS complémentaire CDC	94 565,00 €
* Total des autres prêts CDC d'origine	3 482 625,00 €
* Subvention de l'Etat	70 000,00 €
* Subvention CIL	99 000,00 €
* Fonds propres	77 980,00 €
Total	3 824 170,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de **94 565 €**.

Les conditions actuelles de ce prêt PLUS complémentaire à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS acquisition	
- Montant	94 565,00 €
- Montant de la garantie	66 195,50 €
- Sans préfinancement	
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	De 0 % à 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de **66 195,50 €**, soit **70 %** d'un montant global de **94 565 €**, la commune de Montech se portant garante à hauteur de **30 %** de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 27 novembre 2012.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A Promologis pour l'acquisition en Vefa de 28 logements situés Lieu dit Lafayette, Domaine de Belcante à Montech la garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant de 66 195, 50 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % pour un prêt PLUS complémentaire de 94 565 € contracté auprès de la caisse de dépôt et consignations ;
- Précise que la commune de Montech accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants, comme l'indique sa délibération en date du 27 novembre 2012 ;
- Précise, par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,